

## Amis pêcheurs

La Gaule Callacoise espère que vous profiterez pleinement du domaine piscicole qu'elle gère. Tous les types de pêche étant praticables, il y en a pour tous les goûts. N'oublions pas le patrimoine très riche du Canton de Callac, propice au tourisme culturel. Nous n'insisterons jamais assez sur le respect des règles et la préservation de l'environnement, humain et naturel : respect des clôtures, des cultures, des autres pêcheurs, respect de la faune et de la flore, respect du poisson. La population naturelle de truites sauvages est encore riche, mais éminemment fragile et à la merci des agressions modernes.

La Gaule Callacoise vous souhaite un bon séjour dans le canton.

Le président et le bureau de l'AAPPMA de Callac



L'Hyères

La Gaule Callacoise gère un domaine piscicole exceptionnel sur 280 km de rivières et ruisseaux de 1<sup>re</sup> catégorie et un plan d'eau de 7 hectares, également classé en 1<sup>re</sup> catégorie.

Ce domaine peut être classé en trois secteurs :

- à l'est : l'Hyères et ses affluents, situés sur les communes de Callac, Plusquellec, Duault, Carnoët, Calanhel, St-Servais et St-Nicodème.
- à l'ouest : la partie amont de l'Aulne et ses affluents sur les communes de Carnoët, Plourac'h et Lohuc.
- à Callac : le plan d'eau de la Verte Vallée

Tous les cours d'eau sont peuplés de truites fario de souche sauvage, aucun alevinage n'y étant effectué. L'AAPPMA préfère favoriser la reproduction naturelle en privilégiant l'entretien des rivières par les bénévoles et les institutions (Communauté de Communes, Fédération, Département).

## Où se procurer sa carte de pêche ?

**La Buvette**  
Bar-tabac  
Marylène et Guy Baccon  
37, rue de la Gare 22160 CALLAC  
02 96 45 50 52

**Liliane Mainguy**  
Restaurant, bar-tabac, épicerie, journaux  
Le Bourg 22160 CARNOËT  
02 96 21 52 65

**Le Relais de Pont ar Gwin**  
Restaurant, bar-tabac, journaux  
Pont ar Gwin 22160 CARNOËT  
02 96 21 51 76

**Le Vergé**  
Bar-tabac, journaux  
Le Bourg 22160 BULAT-PESTIVIEN  
02 96 45 73 10

**Comptoir de Campagne**  
Déco maison et sports nature  
Chasse et pêche (tous appâts)  
Toutes informations concernant la pêche à Callac  
2, rue des Portes 22160 CALLAC  
02 96 45 51 06

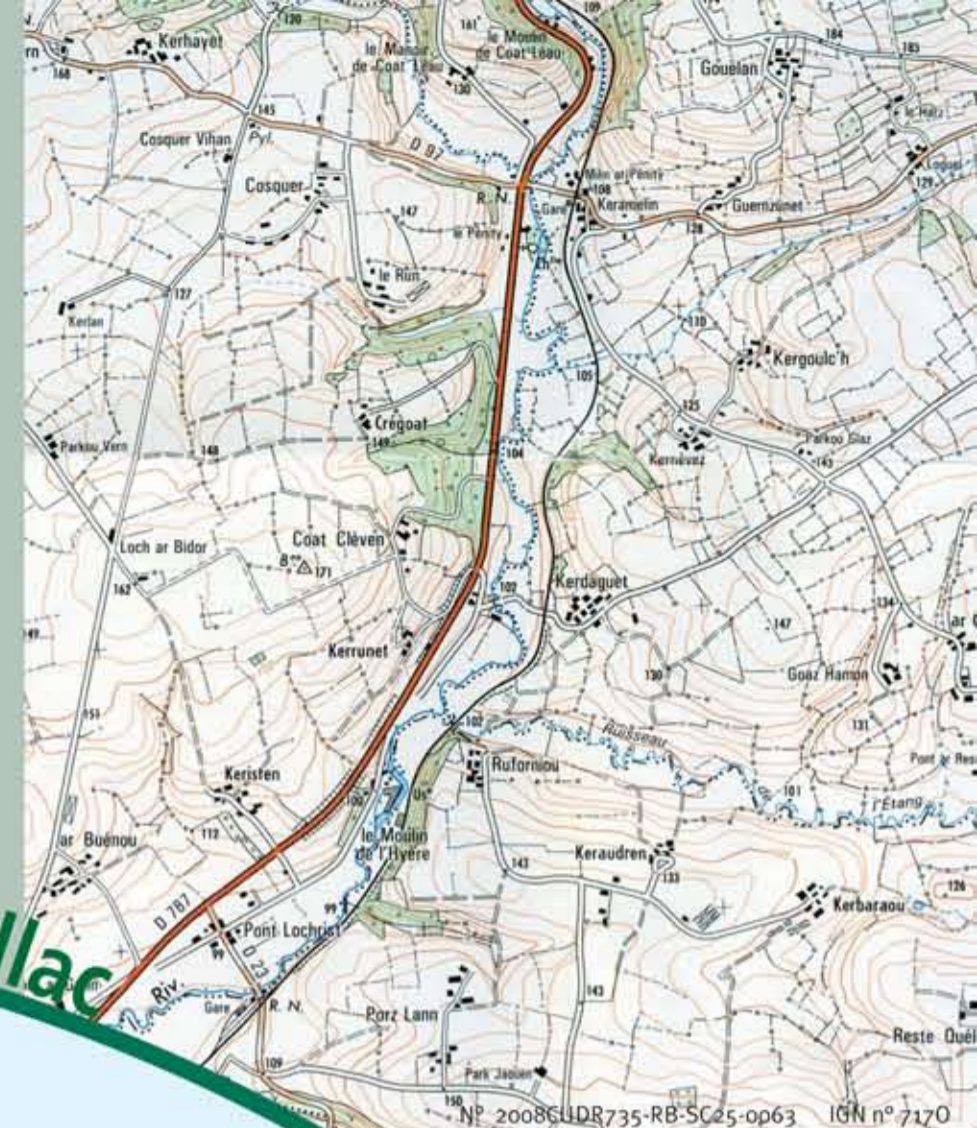


## Atelier Pêche et Nature

Pour bien débuter ou simplement pour continuer à progresser, nous invitons les plus jeunes au sein de notre école de pêche. Venez découvrir en toute convivialité nos astuces de pêche lors de sorties au bord de l'eau.  
Informations au 02 96 50 60 04 ou 02 96 45 51 06

## L'Hyères et ses affluents

L'Hyères prend sa source entre les communes de Callac et de La Chapelle Neuve. La plus grande partie de son cours moyen longe l'axe Callac-Carhaix et est donc très facile d'accès. En amont de Callac, l'Hyères et ses affluents sont riches en truites. Tous sont propices à la pêche au toc ou à l'ultra léger. La taille légale de la truite y est de 20 cm, le nombre de prises pouvant être conservées est limité à 6 par jour. En aval de Callac, l'Hyères s'élargit. Si le toc reste pratiqué, nombreux sont les pêcheurs à lancer qui pratiquent au vairon et à la cuillère. C'est surtout le paradis des pêcheurs à la mouche, noyée en début de saison, sèche lorsque le wading devient autorisé à partir du 1<sup>er</sup> Mai. Notez que la taille légale de capture des truites passe à 23 cm en aval du pont de la gare. Plus on descend la rivière et plus la population de truites s'accompagne de vandoises et gardons qui pourront procurer quelques fausses joies aux moucheurs. Il n'est également pas rare de capturer un brochet. Après un parcours de 25 km l'Hyères entre dans le Finistère en aval de Carnoët pour rejoindre l'Aulne canalisée (le canal de Nantes à Brest), en aval de Carhaix.



## Rivières de l'AAPPMA de Callac

Nous conseillons vivement aux pêcheurs sur notre domaine piscicole d'écraser leurs ardilons et ce pour toutes techniques de pêche.

- Rivière 1<sup>re</sup> catégorie
- Rivière en réserve
- Lac / étang
- Chaos
- Ecole de pêche
- Espace pique-nique
- Parking
- Parcours mouche
- 23 cm / 20 cm Limite de taille de capture de truite
- Siège AAPPMA
- Limite AAPPMA
- Limite départementale



Plan d'eau	Peuplement	Catégorie	Abords
04 Verte Vallée	8 ha gardon, brème, carpe, anguille, perche, brochet, arc-en-ciel	1 <sup>re</sup>	Faciles



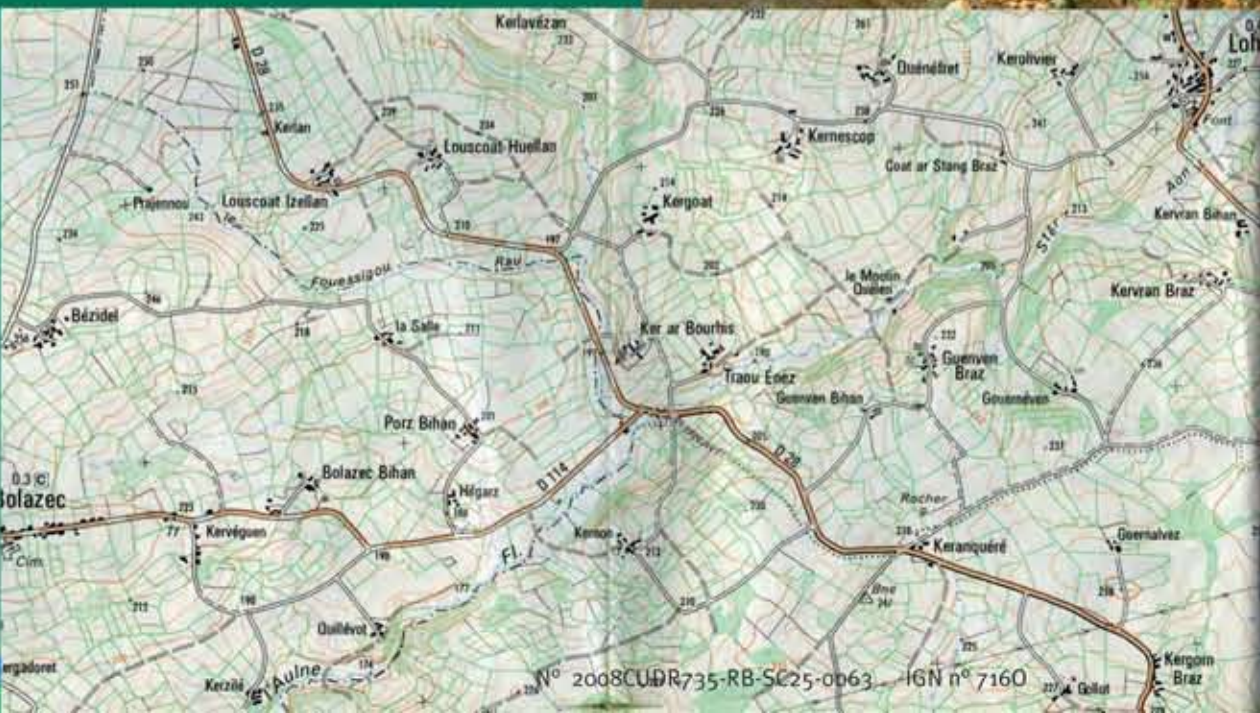
La Verte Vallée

## Le plan d'eau Verte Vallée

Le plan d'eau a été créé par un barrage sur le ruisseau de la Fontaine de Guervillyet à noyé la vallée sur 7 ha. En 1976, la municipalité de Callac a mis ce plan d'eau à la disposition de l'Association. Cette dernière, avec la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor, y est responsable de la gestion piscicole et de la police de la pêche. Classé en 1<sup>re</sup> catégorie depuis sa création, cet étang bénéficie d'une réglementation particulière due à une population piscicole relevant plutôt aujourd'hui de la 2<sup>e</sup> catégorie. En effet, de nombreux gardons, perches, tanches mais aussi carpes (record 16,5 kg) et brochets (record 10,5 kg pour 1,11 m) peuplent cet étang. Chaque année, l'AAPPMA y déverse 750 kg de truites arc en ciel, soit 50 kg toutes les deux semaines environ. A noter l'existence d'un havre de paix sur la rive gauche où toute pêche est prohibée. Ce lieu est destiné à maintenir la tranquillité de la loutre dont la présence sur le secteur est révélatrice de la qualité du milieu. Enfin, la création d'un ponton permettant la pêche aux personnes à mobilité réduite est prévue en 2009.

## L'Aulne et ses affluents

Le bassin amont de l'Aulne est constitué de nombreux chevelus très comparables à ceux de l'Hyères. Cette rivière dissimule une population très riche en truite, la taille limite de capture y est de 23 cm. L'AAPPMA de Callac gère cette rivière jusqu'à son entrée dans le département voisin, le Finistère au lieu dit de Carnoët-Poullaouen. Noter la présence de tacons sur ces parcours, prenez soin de ne pas les confondre avec les truites.



A noter l'existence d'un parcours mouche où la pratique du No-Kill est obligatoire. Ce parcours balisé et surveillé se situe en aval du pont de Kerdaguet sur la commune de Carnoët, en rive droite, jusqu'en aval du moulin d'Hyères, en rive gauche, sur la commune de Duault. Jusqu'à la confluence avec le ruisseau de l'étang de Follezou (Corong).

## Réglementation

**Réserve :** le Pont Helou, affluent rive gauche descendant de Bulat-Pestivien est classé en réserve totale en amont du pont de Kermabilou ainsi que ses affluents.

- 6 truites par jour et par personne.

## La pêche de la carpe la nuit

Elle est autorisée sur la totalité du plan d'eau de la Verte Vallée.

### Réglementation :

- Deux cannes posées sur un Rod Pod
- Toutes les prises doivent immédiatement être remises à l'eau.

## Les concours

Chaque année l'AAPPMA de Callac organise différentes animations, concours d'ouverture en mars, concours de pêche au coup. Merci de vous renseigner au Comptoir de campagne.

POUR TOUTE INFORMATION PÊCHE  
La Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor  
02 96 50 60 04  
maisondelapeche@wanadoo.fr  
Comité départemental du tourisme  
7, rue St-Benoît 22046 St-Brieuc cedex 2  
02 96 62 72 01  
www.cotesdarmor.com

## Côtes d'Armor Bretagne



## Guide pêche

Vallées de l'Aulne et de l'Hyères

AAPPMA de Callac et Maël-Carhaix

